

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 9 avril 2025

Nombre de membres :

Afférents au Conseil d'administration : 15

En exercice : 15

Date de convocation : 3 avril 2025

Date d'affichage : 3 avril 2025

Présents : 10	Abstention : 0
Représentés : 3	Votes pour : 13
Votants : 13	Votes contre : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq et le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.

Présents : M. Thierry DUFOUR, Mme Nawel BENSETTI (pouvoir reçu de Mme Caroline Blanco Liquière) ; M. Alfred KROL ; M. Philippe CACERES (pouvoir reçu de Mme Brigitte Vergnes) ; M. Claude JOUANY ; Mme Nawal LAGHZAoui ; Mme Annie CA-VAILLÈS ; M. Serge COTTO (pouvoir reçu de M. Jean-Philippe Souquière) ; Mme Anne-Marie GUYADER ; Mme Yolande LAR-TIGUE

Absents représentés : Mme Caroline BLANCO LIQUIERE (pouvoir donné à Mme Nawel Bensetti) ; Mme Brigitte VERGNES (pouvoir donné à Philippe Caceres) ; M. Jean-Philippe SOU-QUIÈRE (pouvoir donné à M. Serge Cotto)

Absentes excusées : Mme Pascale BERLY ; Mme Hélène AIL-LOS

Secrétaire : Mme Nawel BENSETTI

Représentation EHPAD : M. Jean-Marie RUFFEL, Directeur

DEL.EHPAD.n°2025-5 : approbation du projet d'établissement

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le Code des affaires sociales et familiales ;

Monsieur Le Président présente le Projet d'établissement qui est en annexe de la délibération.

Le conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver ledit projet d'établissement ;

- de mentionner que la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Pour extrait conforme,
Puygouzon, le 9 avril 2025

**Le Président du CCAS,
Monsieur Thierry Dufour**

